



Contrat de pension 2009

L'Empire d'Oriane

7 Grand rue
08450 Raucourt et Flaba
Tél. 03.24.29.00.05

N° siret : 424 400 422 00012



NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : / / / /

Tél. : / / / /

(personne à contacter pendant absence)

Nom de l'animal : Tatouage :

Né le : / / Race : Sexe :

Vétérinaire :

Jour d'entrée : / /

Jour de sortie : / /

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.

- 1) Le chat doit obligatoirement être tatoué, vacciné, stérilisé & vermifugé (vaccin de plus d'un mois et moins d'un an, C/RP/L/R)
- 2) Le prix de la pension s'entend nourriture et logis
- 3) Si le séjour est écourté, la pension sera due obligatoirement.
- 4) Chaque journée entamée est due. Pour toute entrée et sortie un dimanche ou jour férié sur rendez-vous, un supplément de 12€ TTC sera facturé. Si le séjour est annulé, l'acompte sera perdu (sauf décès de l'animal).
- 5) Si le séjour devait être prolongé, ne pas oublier de nous prévenir dans les plus bref délais (sous réserve de places disponibles).
- 6) Si l'animal est en cours de traitement médical, nous fournir l'ordonnance et les médicaments. Tous les frais vétérinaire en cas de maladie ou de décès restent à la charge du client.
- 7) Le client nous donne plein pouvoir d'agir en son nom si cela s'avérait nécessaire à la santé de son animal et de prendre toutes les décisions pendant son absence.
- 8) Si l'animal venait à mourir pendant le séjour, la mort serait constatée par le vétérinaire du maître ou de la pension en cas d'absence de ce dernier. Une autopsie sera faite (si nécessaire), aucun dédommagement ne sera accordé pour le décès de l'animal ou du préjudice moral, sauf faute professionnelle reconnue.
- 9) Les horaires d'ouverture sont du lundi au samedi de 18H00 à 20H00.
- 10) Si une réservation est faite au minimum 3 mois avant la date prévue du séjour, une remise de 10% est accordée. Pour tout empêchement justifié 1 mois avant la date réservée, les arrhes sont rendues, 15 jours avant la date 50% seront restitués, en dessous des 15 jours les arrhes ne sont pas remboursés.
- 11) Pour toute période supérieure à 3 mois, une remise de 20% est accordée sur le séjour.
- 12) Le solde du montant total prévu, du séjour, est à régler à l'arrivée du chat, l'encaissement se fera au départ du chat.

Tarifs :

Journalier : 12€00 (déduire **2€00** pour la nourriture si fournie par vos soins).

Supplément chauffage : **3€20/jour**.

A partir (même nom et même adresse) du 2^{ème} chat, 20% de réduction **soit 9€60** par jour.

Au 3^{ème} chat (même nom, même adresse) ½ tarif **soit 6€00** par jour

A retourner signé, accompagné d'un acompte de 20% de la durée du séjour prévu dans un délai de 5 jours.

Passé le délai fixé, la place sera considérée comme non réservée.

Ci-joint un chèque de confirmant la réservation du..... au

Date : / /

Signature :